

Compte rendu de la réunion du nouveau Conseil exécutif de l'AIRC (2022-2025), Tbilissi, Géorgie /zoom 29 juillet 2022.

Présents : Lucia BOLDRINI, Márcio SELIGMAN-SILVA, Haun SAUSSY, Anne TOMICHE, Ipshita CHANDA, Anne DUPRAT, Adelaide RUSSO, Toshiko ELLIS, Oana FOTACHE, Isabel GÓMEZ, Marko JUVAN, Youngmin KIM, Raul CALZONI, Sayantan DASGUPTA, Lobna ISMAIL, Irma RATIANI, Fatiha TAIB, Matthew REYNOLDS, Noriko HIRAISHI, Takayuki YOKOTA-MURAKAMI, Yuriko YAMANAKA, Helga MITTERBAUER

La Présidente nouvellement élue, Lucia Boldrini, souhaite la bienvenue au Conseil Exécutif et félicite les nouveaux membres pour leur élection ou leur réélection. Elle annonce tout d'abord la tenue probable d'une prochaine réunion du Conseil Exécutif en septembre 2022, en ligne, la présente réunion étant simplement destinée à permettre aux membres du nouveau Conseil de faire connaissance et de commencer à établir leurs objectifs prioritaires pour la mandature. Elle invite également les nouveaux membres du CE à ne pas hésiter à poser les questions qui leur viennent sur certains aspects de l'organisation AIRC-ICLA et sur son fonctionnement, qui peuvent être un peu complexes au début.

La Présidente indique ensuite ce qu'elle considère comme ses priorités en termes d'administration, de personnel et de recherche pour les trois années à venir :

1. Poursuivre le travail accompli par le précédent Conseil, en se concentrant sur les procédures qui faciliteront la transition d'un mandat à l'autre (élaboration d'une description des fonctions des membres du bureau, préparation d'un calendrier des actions accomplies pendant le mandat, rationalisation et clarification des processus, etc.)
 - Améliorer la communication interne (notamment la tenue de la liste des membres) et externe, sous la forme notamment du site web, de la Newsletter et de la liste de diffusion de l'AIRC/ICLA.
2. Poursuivre le travail de soutien aux chercheurs en début de carrière, tâche que la Présidente confie à Emmanuelle SANTOS, présidente du comité ECARE.
 - Renforcer les liens avec les associations nationales ainsi qu'avec les organisations et organismes de recherche travaillant sur les questions littéraires, culturelles et linguistiques dans une perspective comparatiste, afin de faciliter notre travail en commun et de faire émerger de nouveaux projets et de nouvelles idées. Toshiko Ellis et Haun Saussy, qui ont déjà été impliqués dans ce travail, sont invités à prendre en charge ce projet.
3. Encourager la création de nouveaux comités de recherche, par exemple dans des domaines tels que les humanités numériques, médicales et environnementales ; cela pourrait également prendre la forme d'accents thématiques au sein des comités existants, éventuellement par le biais d'une collaboration entre les comités.

- Visibilité du travail des comités existants : actuellement, les comités de recherche existants publient leurs rapports une fois par an, et si l'activité de certains est rendue visible de façon continue, c'est moins le cas pour d'autres. Il serait bon de communiquer davantage sur le travail qu'ils effectuent, via le site web et/ou la lettre d'information, et peut-être par le biais de conférences "sponsorisées" ou de petits séminaires qui seraient diffusés en continu sur le site web, afin de mieux faire connaître leur travail. Cela pourrait en retour attirer davantage de membres et faire émerger des initiatives pour la formation de nouveaux comités. Matthew Reynolds et le comité de développement de la recherche qu'il préside seraient compétents pour mener ce projet.

4. Planification des futurs congrès de l'AILC/ICLA : Nous devons mettre à jour le Guide d'Organisation des Congrès, à partir de l'expérience faite sur l'actuel congrès, depuis la candidature jusqu'à la tenue de l'événement lui-même. Cela nous permettra de nous préparer efficacement pour 2025 (Séoul), notamment en signant le protocole d'accord dès que possible. Idéalement nous pourrions ainsi être prêts avant 2025 à confirmer la candidature retenue pour 2028, y compris en continuant à explorer la possibilité d'une nouvelle candidature de l'Inde pour accueillir le Congrès 2028.

Avant de passer à la question des stratégies de communication et en particulier du site web, le Président invite les membres du Conseil à discuter des points précédents et à faire toute autre suggestion sur ce qu'ils considèrent comme des priorités pour cette mandature.

Sayantan Dasgupta s'interroge sur la fréquence des réunions du CE : pouvons-nous profiter des conférences ou séminaires annuels (souvent en ligne) organisés par les associations nationales pour nous réunir plus fréquemment ? Le président répond que le CE avait l'habitude de se réunir une fois par an en présence avant la crise sanitaire, lors de conférences organisées par différentes associations/universités, ce qui permettait des échanges intellectuels plutôt que simplement "bureaucratiques". Les réunions du CE se sont tenues sur Zoom pendant la crise ; leur durée était alors limitée à deux heures par jour, sur deux jours, afin de faciliter la participation des membres situés dans des fuseaux horaires différents.

La Présidente se dit très favorable à la reprise des réunions annuelles du CE en personne, bien qu'il soit sans doute plus indiqué de prévoir dans l'immédiat des formats hybrides, afin de limiter à la fois la lassitude liée aux réunions zoom et les coûts environnementaux et financiers des déplacements engagés par les réunions en présence.

Anne Tomiche fait remarquer qu'une conférence avait en effet été organisée à l'Université de Princeton pour les chercheurs en début de carrière, notamment autour des stratégies de publication et de promotion des carrières (Princeton serait disposé à répéter l'expérience) ; le CE s'était également réuni sur le site de l'Université de Princeton à l'occasion de la conférence en ligne du Comité de Recherche CLAM à l'Université de L'Aquila.

Marko Juvan ajoute que les comités de recherche de l'ICLA/AILC et les associations nationales organisent des réunions annuelles, ainsi que des ateliers, et que nous pourrions coordonner les réunions du CE de l'ICLA avec ces réunions intermédiaires. Noriko Hiraishi confirme ce point.

Yuriko Yamanaka, trésorière nouvellement élue pour l'Asie-Pacifique, s'enquiert du taux de participation aux élections. La Présidente répond qu'environ 29% des quelque 5400 membres de l'AILC/ICLA auraient voté, ce qui représente un taux de participation plus élevé que lors des élections précédentes, lorsque seuls les membres présents au congrès votaient en personne (avec quelques procurations) ; même dans ce cas, le taux de participation était généralement inférieur à 29% des délégués au congrès. L'élection de 2022 a été menée en ligne via Election Buddy pour la première fois, avec le support de Digimentors. La certification et les informations sur le déroulement de cette élection seront fournies prochainement à la commission des nominations, présidée par Isabel Capeloa Gil.

Lobna ISMAIL demande si nous pouvons publier sur le site web un calendrier de toutes les conférences organisées annuellement par les associations nationales, et fournir les résumés des communications présentées lors des conférences dans la Newsletter ; il serait également bon que les organisateurs de ces conférences puissent donner aux membres de l'AILC/ICLA accès aux actes de ces conférences, lorsqu'ils sont publiés en ligne. La Présidente approuve, et demande à Lobna Ismail si elle est prête à faire partie du groupe travaillant sur le site web et assurant la liaison avec les AN. Elle fait remarquer que l'on a tenté de le faire dans le bulletin d'informations, mais que les informations des AN n'étaient pas toujours disponibles à temps pour cela. Maintenant que nous disposons d'une liste de diffusion mondiale, il sera peut-être plus facile d'obtenir ces informations, car les AN verront que leur travail peut être largement diffusé. Un comité "NA-Plus" avait été spécialement créé pour développer les relations avec les associations nationales, mais il n'a pas pu entrer en fonctions, pour diverses raisons. La présidente discutera de la coordination de ces activités avec Toshiko Ellis, membre de ce comité, et avec Haun Saussy qui a développé les contacts avec les associations "amies", afin de décider s'il convient de garder ces deux comités ou s'il est préférable de les fusionner en un seul. Le site web n'est pas actuellement configuré pour permettre aux associations d'y publier directement leurs propres informations ; mais ce que Lobna a suggéré serait effectivement utile pour développer ces relations avec les associations nationales.

La Présidente passe ensuite à la présentation des principales tâches qui concernent les questions de "communication" pour l'AILC/ICLA. Au cours du dernier mandat, c'est elle qui a fini par se trouver chargée de la responsabilité du site web, de la correspondance électronique de l'association, puis de la liste des membres, de la newsletter, enfin de la liste de diffusion. C'était trop pour une seule personne, d'autant plus que lorsque son assistant financé par l'ICLA est parti à la fin du mois de juillet 2021, en raison de divers problèmes au sein de son institution, elle n'a pas été en mesure de remplacer l'assistant avant 5 mois, et cela seulement sur un contrat très

limité. La publication du bulletin d'information n'a donc pas pu être poursuivie, mais nous nous sommes engagés à le relancer à partir de septembre.

A l'avenir, nous aurons besoin :

- d'un Rédacteur en chef de la Newsletter qui sera chargé de publier ce bulletin d'informations (il devait être publié toutes les 6 semaines, cela peut être plus ou moins, selon le cas) ;
- d'un secrétaire aux adhésions, qui devra travailler avec les trésoriers afin de coordonner, collecter et conserver toutes les données des associations nationales et des membres individuels sur le statut de membre, les paiements, etc.
- d'un éditeur de site web pour mettre à jour et développer le site web ; il a été reconstruit il y a environ six ans, mais il a déjà vraiment besoin d'être amélioré, tant sur le plan esthétique que sur le plan fonctionnel. Une meilleure intégration entre la lettre d'information et le site web, si possible, peut également être envisagée, en fonction de la manière dont nous redévelopperons le site web.
- L'une des personnes mentionnées plus haut (rédacteur/trice de la newsletter, rédacteur/trice du site web, secrétaire aux adhésions) devra probablement aussi agir en tant que gestionnaire de la liste de diffusion (probablement le secrétaire aux adhésions, car toute mise à jour de la liste des membres doit être répercutée dans la liste de diffusion) ;
- L'une d'entre elles devra également être chargée de tenir la correspondance et de répondre aux courriels reçus à l'adresse électronique de l'association.

En d'autres termes, il devrait y avoir une équipe de (au moins) 3 personnes couvrant 5 rôles connectés, l'une d'entre elles prenant dans l'idéal le rôle de responsable de la communication, pour coordonner les tâches entre les trois.

Lors de la dernière réunion du CE 2019-2022, a été évoquée la possibilité de deux développements qui peuvent nous aider à réaliser les tâches précédemment citées :

- A) employer quelqu'un pour s'occuper des affaires courantes et du plus grand nombre possible des tâches décrites ci-dessus : répondre aux courriels, garder à jour le site web, inscrire les nouveaux membres dans la liste des adhérents, éventuellement maintenir cette liste à jour de façon permanente, ou aider à la rédaction de la Newsletter et à son envoi. L'aide d'étudiants risque de ne pas suffire, et manquerait de continuité ; il faudrait employer quelqu'un qui soit capable de faire ce travail de manière plus permanente et qui ait de l'expérience dans la gestion de sites web, de listes de diffusion, de bases de données simples, etc. L'étendue des tâches que l'on pourra confier à cette personne dépendra des fonds disponibles.
- B) l'achat d'un logiciel tel que Microsoft Office (ou autre) pour notre communication. Il devra donc comporter un logiciel de courrier électronique, un espace de stockage et de partage pour l'utilisation par les dirigeants et le CE. Cela permettrait à l'AILC-ICLA d'avoir un certain nombre

d'adresses électroniques dédiées (par exemple, pour le/la Président.e les secrétaires, le/la secrétaire aux adhésions, les trésoriers... ainsi qu'à des fins spécifiques, par exemple "ECARE_Translation_Prize_2022 @ ailc-icla.org", "Balakian-Prize-2025...", etc.) Cela permettrait également de sauvegarder et de conserver tous les documents (y compris, notamment, les rapports des comités de l'Association) sous forme de bibliothèque/archive permanente. Les nouveaux responsables seraient en mesure d'accéder à la correspondance et aux documents antérieurs et de les consulter, par exemple pour retrouver des informations et des décisions prises précédemment, évitant ainsi la perte d'informations historiques. Cela éviterait également de devoir déplacer toutes les bases de données des listes de membres d'un serveur à un autre à chaque changement de dirigeant, ce qui peut entraîner des pertes de matériel, des fuites de données, etc. ainsi que beaucoup de temps perdu et d'ennuis pour tout le monde. La Présidente a commencé à s'enquérir des coûts possibles, mais la nouvelle équipe de collègues mentionnée ci-dessus doit approfondir la question pour aider le CE à prendre une décision.

Nous n'aurons peut-être pas les fonds nécessaires pour les deux dépenses, et nous devons décider quelle est notre priorité. La discussion pourra reprendre sur ce point lors de la prochaine réunion dans quelques mois.

Entre-temps, le président invite les membres à se manifester s'ils ont les compétences requises, par exemple pour la gestion d'un bulletin d'information ou d'un site Web, et s'ils sont disposés à assumer l'une de ces tâches.

Adelaide Russo, trésorière pour les Amériques, qui demande pourquoi nous n'avons pas un bulletin trimestriel comportant l'annonce des colloques organisés par les associations membres et les membres eux-mêmes, la Présidente répond que l'intervalle de publication entre les numéros rendrait le contenu obsolète au moment où il serait publié. A. Russo suggère alors de publier ces annonces sur le site web - mais la Présidente observe que, même si cela raccourcirait le délai entre la remontée de l'information et sa diffusion, la tâche elle-même prendrait le même temps qu'une publication dans un bulletin, d'autant plus que le site web est également bilingue et que la traduction prend également du temps. L'une des nouvelles caractéristiques du site web amélioré pourrait être de mettre en place une alimentation automatique du bulletin à partir des informations placées dans la section des actualités.

Marko Juvan pose une question sur la préparation des futurs congrès. La présidente réitère sa proposition de mettre à jour l'actuel Guide d'organisation des Congrès, et de clarifier la procédure de candidature. Marko Juvan suggère que nous pourrions éviter la mise en compétition des propositions, et propose un processus en deux étapes : ceux qui souhaitent organiser un Congrès pourraient d'abord présenter quelques données sur les infrastructures d'accueil, ainsi qu'une ébauche de leur proposition. Les propositions pourraient ensuite être discutées au CE, et les deux ou trois institutions sélectionnées pourraient alors préparer et soumettre une proposition plus élaborée et détaillée. Autre suggestion : davantage de souplesse dans le calendrier de soumission des propositions. La Présidente convient qu'il faudrait

rationaliser la procédure et invite Marko Juvan à participer au processus de révision de la procédure de soumission des candidatures à l'organisation des Congrès. Anne Tomiche, qui était chargée d'assurer la liaison avec les organisateurs du Congrès de Tbilissi, fait remarquer que le processus décrit par Marko est effectivement ce qui a été envisagé, mais qu'un nombre insuffisant d'offres avait été reçu à la date limite initialement donnée. Elle souligne que la correspondance avec les organisateurs est un travail exigeant et que le processus lui-même commence bien avant la date limite annoncée. La présidente en convient et affirme à nouveau que nous devons commencer à planifier les congrès beaucoup plus tôt que d'habitude (5 à 6 ans à l'avance).

Youngmin Kim, qui sera chargé d'organiser le 24^e Congrès en 2025 à Séoul, confirme que la procédure de candidature exigeait beaucoup de temps et d'efforts. A sa demande de précision sur la date limite prévue pour la signature du protocole d'accord entre la Corée du Sud, pays hôte, et l'AILC/ICLA, Anne Tomiche répond que cela pourrait être fait dès que possible (dans les prochaines semaines).

La réunion se termine sur des remerciements mutuels et l'expression de bons vœux pour la mandature à venir.